

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

05/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Mme Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance**

**Objet de la  
délibération**

**N° 50**

**Droit de place**

**Vente ambulante**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande de vente ambulante et qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs fixer pour une journée de stationnement sur la Commune.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

**FIXE** les tarifs suivants :

- ☛ Place Daudet avec électricité : forfait de 20 €/jour de présence,
- ☛ Parking du Centre sans électricité : forfait de 10 €/jour de présence.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

